



CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2025 A 20H00

COMPTE-RENDU SOMMAIRE PUBLIE LE 16 JUILLET 2025

26/2025 Approbation du PV de la séance du 14 mai 2025

Le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 14 mai 2025.

Délibération approuvée à l'unanimité.
Une abstention (Madame Sylvette GARRIGOU).

27/2025 Marchés publics : Avenants

Le Conseil municipal,

Valide : la passation des avenants suivants pour le marché de travaux d'extension, de restructuration et de rénovation énergétique de la Cantine pour un montant total de 14.923,31 euros HT :

Objet marché Initial : Extension Cantine	Titulaire marché	Montant marché HT en euros	N° avenant	Montant avenant en HT	Nouveau montant du marché en HT
05 PEINTURES INTERIEURES »	PEINTURE STYLE	20.480,00 €	2	1.380,00 €	21.860,00 €
07 MENUISERIES INTERIEURES - MOBILIER	MENUISERIE ZYTO	28.638,00 €	1	7.459,00 €	36.097,00 €
08 CARRELAGE - FAÏENCE - SOL LINOLEUM	DIPOL	12.702,50 €	2	4.344,31 €	17.046,81 €
09 SANITAIRE - ASSAINISSEMENT	SAFT	22.611,00 €	4	1.740,00 €	24.351,00 €

Valide : la passation des avenants suivants pour le marché de travaux de construction d'une nouvelle bibliothèque pour un montant total de 14.893,10 euros HT :

Objet marché Initial : Construction bibliothèque	Titulaire marché	Montant marché HT en euros	N° avenant	Montant avenant en HT	Nouveau montant du marché en HT
08 MENUISERIES EXTERIEURES ALU, OCCULTATIONS	GROLL FERMETURES ET CONSTRUCTIONS	56.500,00 €	1	4.778,00 €	61.278,00 €
10 CLOISONS, DOUBLAGES, FAUX- PLAFONDS	GEISTEL ROBERT	42.689,80 €	1	1.519,20 €	44.209,00 €
11 MENUISERIES INTERIEURES	MENUISERIE HUNSINGER	17.684,40 €	1	2.810,00 €	20.494,40 €
12 CHAPE	TECHNOCHAPE	3.500,00 €	1	2.535,00 €	6.035,00 €
14 REVETEMENTS DE SOL MINCE	CDRE	11.627,48 €	1	1.788,00 €	13.415,48 €

16 ELECTRICITE CF/CFO, SYSTEME PHOTOVOLTAÏQUE	ELECTRICITE VEIT	56.506,05 €	1	- 460,92 €	56.045,13 €
17 PLOMBERIE, CHAUFFAGE, VENTILATION	BEYER ENERGIES	32.500,00 €	1	1.923,82 €	34.423,82 €

Délibération approuvée à l'unanimité.

28/2025 Transmission électronique des actes au représentant de l'état

Le Conseil municipal,

Autorise : Monsieur le Maire à signer la convention permettant l'utilisation du système d'information @CTES.

Autorise : la transmission des actes pris par la collectivité, à savoir les délibérations, actes réglementaires, décisions individuelles, contrats et conventions, documents budgétaires et financiers, par dématérialisation via le système @CTES à compter de l'exercice 2026.

Autorise : Monsieur le Maire à acquérir des certificats d'authentification RGS** (certificat permettant une authentification et une signature électronique de l'acte concerné) pour les agents des collectivités qui vont avoir la charge de transmettre les actes concernés.

Autorise : Monsieur le Maire à signer électroniquement les actes télétransmis.

Autorise : Monsieur le Maire à choisir un opérateur de transmission homologué par le ministère de l'intérieur.

Charge : Monsieur le Maire de toutes les formalités relatives à cette télétransmission.

Délibération approuvée à l'unanimité.

29/2025 Prise en charge des frais d'inscription des nouveaux abonnements à la bibliothèque « Le Nautilus »

Le Conseil municipal,

Décide : d'adopter la gratuité des inscriptions à la bibliothèque de Niederhausbergen avec une application à compter du 1^{er} septembre 2025 afin de favoriser l'accès à la lecture de nos concitoyens.

Dit : que le coût de l'abonnement des usagers, habitant à Niederhausbergen, s'inscrivant ou renouvelant leur abonnement entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2025 sera pris en charge par la commune sur le budget principal.

Note que : la commune tiendra une liste des abonnés de Niederhausbergen et versera à la régie de l'Eurométropole de Strasbourg le montant des inscriptions dues à cette dernière.

Le montant de ces inscriptions est évalué à 500 euros.

Délibération approuvée à l'unanimité.

30/2025 Fixation du montant des prix pour le concours de fleurissement

Le Conseil municipal,

Prend note : que les gagnants seront désignés par les membres du jury du concours de fleurissement et que certains participants pourront être ex aequo.

Décide : d'attribuer un bon d'achat à la Jardinerie ISSLER à Vendenheim suivant les modalités suivantes :

Pour la 1^{re} catégorie « Maison avec jardin » : de 100,00 euros au gagnant du 1^{er} prix, 75,00 euros au gagnant du 2^e prix et 50,00 euros aux gagnants du 3^e prix, du 4^e prix et du 5^e prix,

Pour la 2^e catégorie « Maison sans jardin / Appartement avec balcon » : de 100,00 euros au gagnant du 1^{er} prix, 75,00 euros au gagnant du 2^e prix et 50,00 euros au gagnant du 3^e prix.

Note : que le budget est prévu au compte 6232.

Délibération approuvée à l'unanimité.